

L'OFFRE DU CIG PETITE COURONNE

à destination des employeurs affiliés

JUIN 2025



SOMMAIRE

SANS CONVENTION

AVEC CONVENTION



Emploi, recrutement et concours..... p.3

- Organisation de concours et examens professionnels
- Listes d'aptitude et suivi des lauréats
- Retour à l'emploi (FMPE)
- Promotion de l'emploi territorial
- Site emploi-territorial.fr
- Conseil en évolution professionnelle
- Bilan de parcours professionnel

- Mission d'intérim territorial
- Conseil en recrutement
- Conseil en orientation professionnelle



Pilotage et assistance RH..... p.5

- Rapport social unique (RSU)
- Observatoire et études RH
- Égalité professionnelle

- Conseil en organisation et méthode
- Conseil RH thématique
- Mission temps de travail
- Mission télétravail
- Pilotage de la masse salariale et de la donnée RH
- Assistance GRH : gestion administrative, paie, allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE)
- Prestations complémentaires retraite



Conseil et ressources statutaires..... p.8

- Publications statutaires
- Conseil et expertise statutaires (accompagnement collectif et conseil individualisé)
- Expertise retraite
- Promotion interne
- Référent déontologue
- Référent laïcité

- Prestations sur mesure de conseil et d'expertise statutaires
- Enquête administrative et dispositif de signalement
- Prévention et gestion des contentieux RH



Dialogue social, instances et médiation..... p.10

- Secrétariat des commissions administratives paritaires (CAP) et de la commission consultative paritaire (CCP) en formation ordinaire et disciplinaire
- Secrétariat du comité social territorial (CST) pour les collectivités de moins de 50 agents
- Décharges d'activité de service (DAS)

- Médiation préalable obligatoire (MPO)
- Médiation à l'initiative du juge ou des parties



Prévention, santé et accompagnement social..... p.12

- Secrétariat du conseil médical

- Médecine préventive
- Conseil en prévention des risques professionnels
- Ergonomie
- Mission d'inspection
- Accompagnement au déploiement de politiques de maintien dans l'emploi
- Période de préparation au reclassement (PPR)
- Accompagnement social du travail
- Accompagnement psychosocial (individuel ou collectif)
- Accompagnement sur mesure en matière de QVCT
- Contrats d'assurances (protection sociale complémentaire, assurance des risques statutaires...) et de prestations sociales



Emploi, recrutement et concours

SANS CONVENTION

→ Organisation de concours et examens professionnels

« Recruter des personnes aptes à évoluer dans la fonction publique territoriale. »

Nous organisons, chaque année, une vingtaine de concours et d'examens professionnels de catégories A, B et C (à l'exception de la catégorie A+), ce qui représente environ 20 000 candidats.

Contact : concours@cig929394.fr

→ Listes d'aptitude et suivi des lauréats

« Guider les lauréats de concours vers l'emploi territorial. »

Chaque concours donne lieu à l'établissement d'une liste d'aptitude, regroupant, par ordre alphabétique, les candidats déclarés aptes par le jury. Nous jouons un rôle d'interface entre les lauréats et les collectivités en assurant la promotion des listes d'aptitude et en les accompagnant dans leur recherche d'emploi. Notre intervention vise à favoriser l'intégration des lauréats tout en répondant efficacement à vos besoins de recrutement.

Contact : promotionemploi@cig929394.fr

→ Retour à l'emploi (FMPE)

« Accompagner le retour à l'emploi des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE). »

Nous intervenons dans les 4 situations de prise en charge : suppression d'emploi ; fin de détachement de longue durée (supérieur à 6 mois) ; fin de disponibilité d'office ou de droit pour raisons familiales (supérieure à 6 mois) ; fin de détachement sur emploi fonctionnel.

Contact : Service accompagnement des parcours et intérim accompagnement-parcours@cig929394.fr

→ Promotion de l'emploi territorial

« Faire connaître les métiers de la fonction publique territoriale et attirer de nouveaux talents. »

Nous œuvrons pour faire connaître les métiers de la fonction publique territoriale et promouvoir l'emploi public. Nous

organisons des ateliers pratiques sur des sujets tels que la rédaction de CV, la préparation de lettres de motivation et la réussite des entretiens de recrutement, afin de renforcer l'adéquation entre les profils des candidats et vos besoins. De plus, nous participons à des salons, forums de l'emploi et intervenons auprès des établissements de formation pour élargir la visibilité de vos offres d'emploi sur emploi-territorial.fr et attirer de nouveaux talents vers vos collectivités.

Contact : promotionemploi@cig929394.fr

→ Site emploi-territorial.fr

« Simplifier vos démarches de recrutement et maximiser la visibilité de vos offres. »

Nous vous accompagnons pour tirer le meilleur parti du site emploi-territorial.fr, consacré à la diffusion de vos besoins de recrutement. Grâce à ce site, vous pouvez saisir vos déclarations de vacance en ligne et gérer vos offres d'emploi simplement et efficacement. Pour une plus grande réactivité, nous assurons la publicité de vos déclarations de vacance 2 fois par semaine et proposons des webinaires, ateliers et guides pour sécuriser vos procédures et vous former à l'outil. Nous vous accompagnons également dans la recherche de candidats en vous aidant à exploiter la CVthèque mise à disposition. Ces services vous permettent de respecter vos obligations réglementaires, maximiser la visibilité de vos offres et trouver les talents adaptés à vos besoins.

Contact : promotionemploi@cig929394.fr

→ Conseil en évolution professionnelle

« Réaliser un entretien flash pour faire le point. »

Nous proposons un accompagnement personnalisé destiné à accompagner la réflexion sur une/des pistes d'évolution professionnelle par un entretien-conseil d'une durée de 2 heures : temps d'échange, d'écoute, d'analyse et de conseils (hors questions statutaires spécifiques).

Contact : Service accompagnement des parcours et intérim accompagnement-parcours@cig929394.fr

→ Bilan de parcours professionnel

« Soutenir les projets d'évolution professionnelle des agents. »

Nous développons des sessions d'accompagnement collectif, en présentiel dans nos locaux. Des groupes, se composant d'une dizaine d'agents de profils différents (titulaires ou contractuels, toutes collectivités, tous métiers et tous projets confondus), participent à 6 journées de travail, réparties sur

2 mois. Ce processus permet aux participants de faire le bilan de leur parcours professionnel, de s'interroger sur leurs sources de motivation et leurs perspectives de carrière, et de concevoir un plan d'action pour leur projet.

Contact : Service accompagnement des parcours et intérim
accompagnement-parcours@cig929394.fr



Emploi, recrutement et concours (suite)

AVEC CONVENTION

→ Mission d'intérim territorial

« Assurer la continuité de vos services et faciliter vos recrutements. »

Pour répondre à vos différents besoins de recrutements (remplacement, accroissement temporaire d'activité, besoin saisonnier, vacance d'emploi, etc.), nous assurons la continuité de vos services par la mise à disposition de personnels rapidement opérationnels. Nous recherchons pour vous le candidat correspondant à votre besoin et vérifions ses aptitudes et potentiels au moyen d'entretiens et de tests. Le candidat vous est présenté pour validation. Nous prenons en charge toutes les opérations de gestion administrative : visite médicale d'embauche, recrutement, paie, fin de mission, chômage, etc.

Contact : Service accompagnement des parcours et intérim
interim@cig929394.fr

→ Conseil en recrutement

« Recruter le collaborateur dont vous avez besoin. »

Nous assurons la réussite de vos recrutements avec des méthodes efficaces et des interlocuteurs compétents, à l'écoute de vos besoins. Nous adoptons notre niveau d'intervention à votre demande et vous assistons dans tout ou partie du processus de recrutement.

Contact : Service accompagnement des parcours et intérim
accompagnement-parcours@cig929394.fr

→ Conseil en orientation professionnelle

« Accompagner la réflexion des agents dans l'évolution de leur parcours professionnel. »

Nous accompagnons un agent dans un projet de mobilité afin d'anticiper les conséquences d'une réorganisation interne, répondre à un souhait d'évolution professionnelle, établir un bilan de carrière à mi-parcours, prévenir l'usure professionnelle ou s'inscrire dans le cadre de la période préparatoire au reclassement. Il s'agit d'une démarche partagée avec l'agent concerné et vous, employeur. Deux conditions garantissent la pertinence de la prestation : l'agent doit être volontaire et être en activité professionnelle effective. Le dispositif est adaptable à vos besoins.

Contact : Service accompagnement des parcours et intérim
accompagnement-parcours@cig929394.fr



Pilotage et assistance RH

SANS CONVENTION

→ Rapport social unique (RSU)

« Vous simplifier la réalisation du Rapport social unique et publier un Bilan social chaque année. »

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport social unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée. Ce rapport compile les données relatives aux politiques de ressources humaines autour des thématiques suivantes : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social, discipline ainsi que des mesures individuelles en faveur de l'environnement (forfait mobilité durable, prime de covoiturage...).

Afin de vous simplifier la réalisation de ce rapport, un outil de saisie « données sociales des centres de gestion » est mis à votre disposition pour faciliter le renseignement du RSU. Il permet : de mieux analyser l'évolution des politiques de ressources humaines de la collectivité ou de l'établissement public ; d'établir les lignes directrices de gestion (LDG) ; et de favoriser le dialogue social entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales.

Contact : bilansocial@cig929394.fr

→ Observatoire et études RH

« Faciliter le recueil et l'analyse des données RH de la petite couronne pour se comparer. »

Nous recueillons et analysons des données sur l'emploi et les RH en petite couronne. Nous vous accompagnons dans l'analyse de vos données RH et dans la création d'outils de pilotage RH. Nous alimentons et animons les échanges sur les données et les pratiques de gestion des ressources humaines. Nous réalisons et publions des études thématiques sur les ressources humaines. Certaines portent sur le périmètre de

la petite couronne, par exemple, télétravail, usure professionnelle dans la restauration collective, pratiques de recrutement, retraite ou encore des baromètres des offres d'emploi. D'autres publications concernent l'échelon régional ou national : étude nationale sur l'égalité professionnelle, panoramas de l'emploi territorial... Enfin, d'autres publications permettent le pilotage des ressources humaines, par exemple sur l'absentéisme, la mise en œuvre des 1607 heures, etc.

Contact : bilansocial@cig929394.fr

→ Égalité professionnelle

« Vous outiller dans la mise en place d'une politique d'égalité professionnelle. »

En matière d'égalité professionnelle, nous élaborons différents outils et ressources pour vous accompagner dans l'élaboration du plan d'action : livret de sensibilisation, outil d'aide à l'élaboration du plan, webinaires d'information sur les activités. Nous vous accompagnons aussi avec des rendez-vous réguliers sous la forme d'ateliers d'échange de pratiques entre acteurs territoriaux. Toutes ces ressources, ainsi que d'autres éléments utiles (guide pratique, études comparatives, enregistrements de webinaires...), sont disponibles sur le site du CIG : www.cig929394.fr/grh/emploi/egalite-professionnelle

Contact : direction_emploi@cig929394.fr



Pilotage et assistance RH (suite)

AVEC CONVENTION

→ Conseil en organisation et méthode

« Améliorer le fonctionnement de votre organisation, en s'appuyant sur une méthodologie facilitant le changement. »

Questions RH, budgétaires, technologiques... autant de facteurs qui vous amènent à vouloir améliorer le fonctionnement de votre organisation. Nous proposons donc une mission de conseil en organisation et méthode qui s'inscrit de manière transversale dans le catalogue de nos prestations. Cette mission peut en effet être mise en œuvre en complémentarité avec d'autres accompagnements, notamment sur des enjeux qui relèvent de la qualité de vie au travail et de la prévention des risques professionnels (ACFI, médecins du travail, psychologues, ergonomes...) ou de la structuration de process RH (juristes...). L'objectif est d'optimiser la performance globale d'une entité de travail en impliquant l'ensemble des acteurs concernés au sein de la collectivité, pour favoriser la réussite de la démarche.

Contact : co.orga@cig929394.fr

→ Conseil RH thématique

« Réaliser des accompagnements sur-mesure et personnalisés. »

Nous réalisons des accompagnements RH sur-mesure et personnalisés. Cela consiste en un accompagnement méthodologique et opérationnel afin d'optimiser votre gestion des ressources humaines. L'objectif est de concevoir des réponses sur mesure aux besoins formulés sur des thématiques RH : analyse du bilan social, absentéisme, pénibilité, etc., en mobilisant nos ressources dans une approche pluridisciplinaire. Nous vous accompagnons dans l'analyse de vos données, la réalisation d'états des lieux et de diagnostics, la construction d'outils ou de dispositifs RH *ad hoc*, l'identification d'axes d'amélioration ou la définition de plans d'action. Ces études sont réalisées à votre demande, donnent lieu à intervention sur site, et peuvent être menées avec la conduite de groupes de travail et de concertation.

Contact : bilansocial@cig929394.fr

→ Mission temps de travail

« Optimiser l'organisation du temps de travail, appliquer la réglementation, garantir l'équité entre les agents ou assurer la qualité du service public. »

Nous proposons une offre de service pour vous accompagner dans vos démarches :

- Atelier temps de travail : l'objectif est de partager entre DRH, responsables de service RH, responsables de service opérationnels et chargés de mission temps de travail, les enjeux, la méthodologie et des outils de mise en place sur une thématique spécifique liée à l'organisation du temps de travail. Les thématiques proposées sont l'annualisation et les sujétions particulières.

- Accompagnement sur mesure : le but est de clarifier les cycles de travail dans une perspective d'optimisation et d'harmonisation du temps de travail, dans le respect du cadre réglementaire. Nous proposons une démarche en différentes étapes modulables selon vos besoins. L'accompagnement peut concerner l'ensemble de votre collectivité ou un service particulier ou encore une thématique spécifique au « temps de travail » (annualisation, horaires de travail...).
- Étude de faisabilité sur un projet de semaine de 4 jours : l'objectif est ici d'accompagner et d'alimenter la réflexion de votre direction générale sur l'opportunité de mettre en place une organisation du travail sur une semaine de 4 jours.

Contact : tél. 01 56 96 81 30 / direction_emploi@cig929394.fr

→ Mission télétravail

« Vous accompagner dans la mise en place, dans le pilotage et dans l'évaluation de vos dispositifs de télétravail. »

Ce sujet complexe, qui comporte de multiples angles d'approche (organisation et management, pratiques RH, accessibilité du service public, santé et sécurité au travail, aspects juridiques et méthodologiques, budget...), nécessite une approche pluridisciplinaire et transversale. Pour ces raisons, nous avons mis en œuvre une offre de service qui permet d'associer des experts de l'emploi, de la prévention, du droit et du statut afin de répondre de manière souple et adaptée à vos demandes.

Contact : direction_emploi@cig929394.fr

→ Pilotage de la masse salariale et de la donnée RH

« Proposer un accompagnement sur mesure dans l'exploitation et le pilotage de vos données liées à la masse salariale. »

La masse salariale représente une dépense importante. C'est pourquoi nous vous accompagnons dans la gestion de ces données avec des outils clé en main. Il vous est ainsi possible de faire des analyses sur certains éléments de la masse salariale et des effectifs ainsi que sur des éléments variables tels que les heures supplémentaires ou les astreintes. Vous disposez d'un suivi mensuel de vos dépenses liées à la masse salariale. Grâce à une personnalisation sur mesure, vous êtes aux commandes de votre application, avec la possibilité de choisir vos indicateurs et d'adopter votre charte graphique.

Contact : c.prospective@cig929394.fr



Pilotage et assistance RH (suite)

AVEC CONVENTION

→ Assistance GRH : gestion administrative, paie, allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE)

« Accompagner les employeurs de manière opérationnelle dans la gestion de leurs ressources humaines. »

Cette offre s'adresse plutôt aux structures de petite ou moyenne taille. Elle vous permet de profiter d'un appui ponctuel ou régulier sur la gestion de situations RH complexes et/ou nécessitant une expertise pointue pour les structures de taille plus importante.

Trois types de conventions sont proposées :

- l'externalisation d'une partie de la fonction RH (réservée aux structures de petite et moyenne taille). Outre l'établissement de la paie des agents et élus locaux, nous pouvons traiter toute la gestion administrative des agents, du recrutement jusqu'à la cessation de fonctions, en passant par la gestion de carrière, la saisine des instances, les situations d'indisponibilité physique, etc.
- l'assistance pour la prestation d'assurance chômage (aide au retour à l'emploi – ARE).
- l'accompagnement ponctuel sur site pour le traitement d'un volet RH particulier ou pour répondre à un accroissement temporaire d'activité : vérification de la paie, accompagnement sur le traitement des carrières, dossiers maladie...

Contact : demandeagr@sig929394.fr

→ Prestations complémentaires retraite

« Aider les gestionnaires des DRH dans l'instruction des dossiers de retraite et l'information des fonctionnaires affiliés à la CNRACL. »

En complément des missions assurées dans le cadre de notre partenariat avec la CNRACL, nous assurons des prestations complémentaires, par convention et sur devis. Nous sommes ainsi en capacité d'apporter une aide à la saisie de dossiers ; au recensement et au traitement des dossiers en instance dans votre collectivité ou établissement ; à la montée en compétence des gestionnaires et à leur accompagnement vers l'autonomie.

Contact : Service retraite

Tél. 01 56 96 81 76 / retraite@sig929394.fr



Conseil et ressources statutaires

SANS CONVENTION

→ Publications statutaires

« Disposer d'outils utilisables au quotidien pour la gestion du personnel et être informé de l'actualité statutaire. »

Nous assurons, pour nos affiliés, une mission de diffusion statutaire :

- la banque d'information sur le personnel BIP en ligne qui contient près de 800 fiches sur le statut, 15 000 documents relatifs aux textes et à la jurisprudence, des signalements et des résumés d'actualité... mis à jour en permanence ;
- la revue mensuelle « Les informations administratives et juridiques » qui offre des clés de compréhension du statut (statut commenté et actualité documentaire) ;
- le « Répertoire des carrières territoriales » qui présente l'ensemble des règles de carrière de la FPT ;
- des ouvrages sur des thèmes statutaires précis : emplois fonctionnels de direction, statut en bref (pour les non spécialistes), supplément annuel de la revue mensuelle sur la jurisprudence du Conseil d'État...

Nous mettons également à disposition un centre de documentation avec un fonds très riche dans nos domaines d'expertise.

Contacts : Mission de promotion et de diffusion des publications / publications@cig929394.fr
Centre de documentation
documentation_archives@cig929394.fr

→ Conseil et expertise statutaires (accompagnement collectif et conseil individualisé)

« Accompagner les directions des ressources humaines et les services juridiques dans la mise en œuvre du statut. »

Nous vous apportons :

- un conseil et une assistance personnalisés dans la mise en œuvre des règles statutaires et dans la gestion des situations individuelles ;
- une aide à la résolution des dossiers complexes ;
- des réponses fiables et conformes à la réglementation, tenant compte des spécificités de votre collectivité ou établissement public.

Pour renforcer la dimension pratique et opérationnelle des réponses apportées, nous organisons aussi :

- des Rencontres statutaires ;
- des ateliers thématiques pratiques ;
- un parcours gestionnaires carrière et paie.

Nous vous proposons également mensuellement :

- des webinaires portant sur l'actualité statutaire ;
- des foires aux questions ;
- des infographies ;
- des podcasts (Minute Statut) sur des sujets statutaires variés.

Contact : Expertise statutaire individualisée - SVP Statut, formulaire de saisine en ligne

www.cig929394.fr/grh/expertise/svp-statut-saisine-en-ligne
rencontresstatutaires@cig929394.fr

Conseil statutaire collectif, tél. 01 56 96 83 46
rencontresstatutaires@cig929394.fr

→ Expertise retraite

« Apporter un appui aux gestionnaires des DRH dans l'instruction des dossiers de retraite et l'information des fonctionnaires affiliés à la CNRACL. »

Dans le cadre du partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, nous :

- vérifions les dossiers « papier » et dématérialisés relatifs aux procédures concernant la CNRACL ;
- conseillons et vous apportons une assistance en matière de réglementation et de procédures ;
- informons sur la réglementation en vigueur et les diverses procédures applicables ;
- accompagnons dans l'information des agents sur leurs droits à retraite et participons aux actions organisées par les DRH (forums, salons, conférences ou autres réunions collectives).

Contact : Service retraite

Tél. 01 56 96 81 76 / retraite@cig929394.fr

→ Promotion interne

« Promouvoir à un cadre d'emplois supérieur et bénéficier de possibilités accrues de promotion interne. »

Le président du CIG est compétent pour dresser la liste d'aptitude pour les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés sans réserve. La sélection des fonctionnaires proposés s'opère au regard des 6 lignes directrices de gestion en matière de promotion interne (LDG-PI). Elles sont communes à l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés ayant confié la promotion interne au CIG Petite Couronne pour tirer bénéfice de la mutualisation. En effet, la promotion interne au CIG permet



Conseil et ressources statutaires (suite)

SANS CONVENTION

d'assurer un nombre d'inscrits sur les listes d'aptitude plus avancés que celui qui s'applique à des collectivités non affiliées et selon une fréquence plus soutenue. Cela permet aussi de sécuriser les listes d'aptitude pour éviter tout risque contentieux.

Contact : Service de la promotion interne

Tél. 01 56 96 83 74 / promotioninterne@cig929394.fr

→ Référent déontologue

« Apporter un éclairage à l'ensemble des agents publics sur l'application des principes déontologiques et des bonnes pratiques. »

Le référent déontologue est chargé d'apporter aux agents tout conseil utile en matière de déontologie. Il contribue à diffuser une culture déontologique au sein de l'administration par le biais de sensibilisations ou de conception d'outils. Il rend également un avis aux employeurs dans des situations précisément fixées par le statut.

Contact : tél. 01 56 96 83 05 (boîte vocale)

ref.deontologue@cig929394.fr

→ Référent laïcité

« Conseiller et sensibiliser les employeurs et les agents publics au principe de laïcité. »

Le rôle du référent laïcité revêt trois dimensions :

- conseiller les agents de la petite couronne, en toute confidentialité, s'agissant de l'application de ce principe et appuyer les encadrants chargés de veiller au respect de ce principe par leurs subordonnés ;
- animer des sessions de sensibilisation en vue de diffuser une culture de la laïcité en petite couronne ;
- organiser chaque 9 décembre, la Journée de la laïcité.

Contact : tél. 01 56 96 83 05

(boîte vocale) / ref.laicite@cig929394.fr

AVEC CONVENTION

→ Prestations sur mesure de conseil et d'expertise statutaires

« Vous accompagner de manière personnalisée dans la matière statutaire et son application. »

Nous pouvons intervenir au sein de vos locaux dans le cadre de notre convention payante, après une étude commune de votre besoin. Nous vous proposons des interventions de sensibilisation et d'information sur la matière statutaire et son application ou sur tout autre sujet en matière d'application statutaire.

Contact : Expertise statutaire individualisée - SVP Statut, formulaire de saisine en ligne

www.cig929394.fr/grh/expertise/svp-statut-saisine-en-ligne
rencontresstatutaires@cig929394.fr

Conseil statutaire collectif, tél. 01 56 96 83 46

rencontresstatutaires@cig929394.fr

→ Enquête administrative et dispositif de signalement

« Vous conseiller dans la réalisation d'une enquête administrative et dans la mise en place du dispositif de signalement. »

Cette mission inclut deux volets, à commencer par l'enquête administrative en elle-même. Si vous devez réaliser une enquête à court terme, nous pouvons intervenir pour vous présenter les étapes clés de la procédure à respecter ou vous fournir un appui méthodologique personnalisé. Si vous souhaitez anticiper ce type de situations, nous proposons une démarche de sensibilisation ou d'aide à la conception d'outils adaptés. Dans tous les cas, nous restons dans une posture d'accompagnant et ne nous substituons pas à vous pour faire l'enquête à votre place.

Le second volet concerne le dispositif de signalement (pour les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation). Nous pouvons mettre à votre disposition notre expertise sous forme de conseils pour cadrer la démarche (recueil des signalements, participants à ce dispositif, procédure d'orientation...), mais aussi pour organiser des séances d'information et de sensibilisation pour les publics concernés. Là encore, nous n'assurons pas le recueil ou le traitement des alertes à votre place.

Contact : Mission enquête administrative et dispositif de signalement

enquete-signalement@cig929394.fr

→ Prévention et gestion des contentieux RH

« Vous assister dans la prévention et la gestion des contentieux relevant des ressources humaines. »

Nous pouvons assurer :

- conseil et assistance dans la gestion des situations précontentieuses : recours gracieux, recours devant les instances quasi juridictionnelles, (saisine du défenseur des droits, CADA, etc.) ;
- conseil et assistance dans la gestion des situations contentieuses (recours devant les instances juridictionnelles : tribunaux administratifs, conseil des prud'hommes, etc.) ;
- une sécurité juridique dans les domaines où votre responsabilité est susceptible d'être engagée ;
- les compétences et les moyens nécessaires à la recherche de solutions adaptées et efficaces, préservant au mieux vos intérêts.

Contact : Service du conseil juridique et du contentieux

Tél. 01 56 96 87 54 / cjc@cig929394.fr



Dialogue social, instances et médiation

SANS CONVENTION

→ **Secrétariat des commissions administratives paritaires (CAP) et commission consultative paritaire (CCP) en formation ordinaire et disciplinaire**

« Bénéficier de garanties de rapidité, de neutralité et de sécurité juridique, y compris dans sa prise de décision disciplinaire. »

Nous gérons le secrétariat des CAP de catégories A, B et C et de la CCP, en formation ordinaire et disciplinaire placées auprès du centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés (sans réserve). Ces commissions sont composées de représentants du collège employeur et de représentants du personnel élus.

Les CAP examinent et émettent des avis portant sur des questions individuelles concernant les fonctionnaires territoriaux de la petite couronne.

La CCP examine et émet des avis portant sur des questions individuelles concernant les agents contractuels de la petite couronne.

Contacts : Secrétariat des CAP-CCP-CST, tél. 01 56 96 81 82

cap@cig929394.fr

ccp@cig929394.fr

Secrétariat du comité social territorial (CST) pour les collectivités de moins de 50 agents

« Bénéficier d'avis sécurisés sur l'organisation et le fonctionnement des services. »

Nous assurons le secrétariat du comité social territorial (CST) placé auprès du centre de gestion pour les collectivités et les établissements publics affiliés employant moins de 50 agents. Le CST rend des avis sur l'organisation et le fonctionnement des services. Il exerce également des compétences en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, à travers sa formation spécialisée.

Contact : Secrétariat des CAP-CCP-CST, tél. 01 56 96 81 79 -

01 56 96 83 69 / cst@cig929394.fr

→ **Décharges d'activité de service (DAS)**

« Vous rembourser une partie des charges salariales des représentants syndicaux. »

Nous assurons le remboursement des charges salariales liées à l'activité syndicale confiée aux représentants syndicaux désignés expressément par les organisations syndicales sur la base des heures calculées et réparties par le CIG, conformément au protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical en petite couronne.

Contact : das@cig929394.fr



Dialogue social, instances et médiation (suite)

AVEC CONVENTION

→ Médiation préalable obligatoire (MPO)

« Apporter aux employeurs et aux agents une aide dans la résolution amiable de certains litiges de la FPT. »

La médiatrice du CIG Petite Couronne assure une mission de médiation préalable obligatoire (MPO) si votre collectivité ou établissement a adhéré par convention au dispositif. Son objectif : permettre aux employeurs et aux agents de parvenir, dans le cadre de certains litiges de la fonction publique, à une solution amiable favorisant un traitement plus rapide et moins onéreux des contentieux.

Contact : tél. 01 56 96 83 29 / mediateur@cig929394.fr

→ Médiation à l'initiative du juge ou des parties

Lorsqu'un tribunal est saisi d'un litige relatif au statut de la FPT, le juge peut, après avoir obtenu l'accord des parties, ordonner une médiation pour tenter de parvenir à un accord entre elles. L'entrée en médiation demeure dans ce cas optionnelle pour les parties. En cas d'accord des parties, le CIG peut être chargé par le tribunal d'assurer la mise en œuvre d'une mission de médiation.

La médiation à l'initiative des parties s'effectue, quant à elle, en dehors de toute procédure juridictionnelle. Si vous êtes en litige avec un agent sur une question relevant du statut de la FPT, vous pouvez d'un commun accord tenter une médiation et faire appel à la médiatrice du CIG.

Contact : tél. 01 56 96 83 29 / mediateur@cig929394.fr



Prévention, santé et accompagnement social

SANS CONVENTION

→ **Secrétariat du conseil médical**

« L'instance médicale qu'il est nécessaire de saisir avant certaines décisions en matière d'indisponibilité physique des agents. »

Le conseil médical se réunit selon deux modalités :

- en formation restreinte pour les maladies non liées au service, ou en cas de contestation de certains avis rendus par un médecin agréé,
- en formation plénière pour l'imputabilité des accidents de service, des accidents de trajet, les maladies professionnelles et l'invalidité.

L'équipe du secrétariat du conseil médical vous accompagne et se déplace également en collectivités pour vous informer sur le fonctionnement de l'instance, les cas de saisines et répondre à vos questions.

www.cig929394.fr/grh/organismes/conseil-medical

Contacts : Secrétariat de la formation plénière

Tél. 01 56 96 87 08

conseilmedical-pleniere@cig929394.fr

Secrétariat de la formation restreinte, tél. 01 56 96 87 71

conseilmedical-restreinte@cig929394.fr

AVEC CONVENTION

→ **Médecine préventive**

« Conseiller l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants afin de protéger la santé au travail grâce à la surveillance médicale et aux actions sur le milieu professionnel. »

L'adhésion au service de médecine préventive vous permet de bénéficier d'une surveillance médicale préventive : appréciation de la compatibilité du poste occupé par un agent avec sa santé, en considérant les contraintes du poste et son environnement, plus spécifiquement pour les agents des secteurs exposés (services techniques, espaces verts, secteur médical, petite enfance, secteur alimentaire...).

Nous assurons une surveillance médicale renforcée à l'égard des agents présentant des situations de santé particulières. Nous réalisons des actions sur le milieu professionnel : études de poste de travail, appréciation des éventuelles nuisances sur la santé des agents, participation à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT). Nous conseillons l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants sur les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions au travail.

Contact : Service de médecine préventive

Tél. : 01 56 96 81 87 / medecinepreventive@cig929394.fr

→ **Conseil en prévention des risques professionnels**

« Maintenir une qualité de service, préserver le bien-être au travail et garantir l'application des principes de prévention »

Nous assurons des missions de conseil sur toutes thématiques relatives à la prévention des risques professionnels : aide à l'élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, mise à jour du document unique, prévention de la pénibilité au travail, analyse des risques, sensibilisations thématiques, par exemple en sécurité incendie ou pour l'accueil sécurité... Nous utilisons la méthodologie de projet pour vous accompagner dans ces démarches de prévention. Par ailleurs, nous organisons des événements sur les risques professionnels (Rencontre de la prévention, Jeudi de la prévention), des cycles sur différentes thématiques (restauration collective, amiante, signalisation temporaire de chantier...) permettant de capitaliser les connaissances, partager les expériences de chaque collectivité et déployer ensemble des démarches de prévention collectives. Nous effectuons en outre une veille réglementaire et technique en santé-sécurité au travail. Cette mission est couplée avec la mission d'inspection (cf. p.13).

Contact : Secrétariat, tél. 01 56 96 80 84

secretariatEIPRP@cig929394.fr



Prévention, santé et accompagnement social (suite)

AVEC CONVENTION

→ Ergonomie

« Adapter le travail à l'homme afin d'articuler santé, conditions de travail et performances globales. »

Nous vous proposons une offre en matière d'ergonomie. C'est une discipline scientifique qui vise à comprendre les interactions entre les agents et leur travail, rendre compte de l'activité réelle, et traduire ces connaissances en prescriptions, recommandations ou scénarios.

Vous pouvez ainsi faire appel aux ergonomes pour améliorer les conditions de travail, pour accompagner des projets, par exemple : introduction d'une nouvelle technologie ou process ; changements organisationnels ; déménagement ou conception de nouveaux bâtiments ou espaces de travail ou pour aménager des postes de travail en situation complexe (co-activité...).

Tél. 01 56 96 80 84 / secretariatEIPRP@cig929394.fr

→ Mission d'inspection

« Répondre à votre obligation réglementaire grâce aux experts du CIG. »

Afin d'assurer le bon respect de l'ensemble des règles relatives à la santé et à la sécurité du travail, vous devez obligatoirement organiser un dispositif d'inspection. Dans ce cadre, nous mettons à disposition un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI). Ce dernier est chargé par l'autorité territoriale de contrôler les conditions d'application des prescriptions législatives et réglementaires en matière de santé et de sécurité du travail. À ce titre, il effectue des visites d'inspection et vous adresse des comptes rendus écrits ; il vous propose toutes mesures de nature à améliorer la santé, l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels et, en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires.

Il donne un avis sur les règles et consignes que vous envisagez d'adopter en matière de santé et de sécurité. Il participe avec voix consultative aux réunions des comités sociaux territoriaux (CST) et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT). Il est consulté en cas de désaccord dans la procédure de danger grave et imminent. Cette mission est complétée avec celle du conseil en prévention des risques professionnels (cf. p.12).

→ Accompagnement au déploiement de politiques de maintien dans l'emploi

« Vous aider à définir un programme d'action pour maintenir dans l'emploi les agents territoriaux. »

Nous vous accompagnons sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap et/ou concernés par une problématique de santé, en proposant une

palette de services adaptés à chaque situation :

- conseil méthodologique sur la mise en place d'une politique handicap et de maintien dans l'emploi ;
- accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action et plus spécifiquement à l'élaboration de contenus de communication ;
- mise en œuvre d'actions de sensibilisation collectives ;
- sensibilisation du référent handicap ;
- une permanence téléphonique quotidienne à destination des employeurs.

Contact : servicecime@cig929394.fr

→ Période de préparation au reclassement (PPR)

« Vous proposer un cadre d'intervention conforme à la réglementation et adapté aux besoins. »

Nous accompagnons les DRH et les agents dans la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement (PPR). D'une durée maximale d'un an, elle permet de construire un dispositif d'accompagnement à la reconversion professionnelle des agents devenus inaptes à leurs fonctions ou à l'égard desquels une procédure tendant à reconnaître l'inaptitude à l'exercice de leurs fonctions a été engagée. Plusieurs actions : accompagnement des services RH au dispositif PPR (conseil et ateliers de mise en œuvre de la PPR), accueil téléphonique et diagnostics, ateliers collectifs destinés aux agents, accompagnement sur mesure en liaison avec la direction de l'emploi territorial.

Contact : Service CIME (Conseil insertion maintien dans l'emploi), tél. 01 56 96 81 96 / servicecime@cig929394.fr

→ Accompagnement social du travail

« Vous apporter une expertise dans le domaine des questions sociales. »

Dans une finalité de bien-être au travail, nous assurons un rôle de conseil auprès des agents et des collectivités dans les domaines articulant la vie professionnelle et la vie personnelle ou familiale. Nous vous apportons également un appui technique dans la mise en place d'actions de prévention à caractère social en direction du personnel (surendettement, addictions...) et en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi en participant à vos divers groupes de travail internes.

Contact : tél. 01 56 96 81 97 / aspt@cig929394.fr



Prévention, santé et accompagnement social (suite)

AVEC CONVENTION

→ Accompagnement psychosocial (individuel ou collectif)

*« Proposer aux agents ou aux collectifs
des espaces de discussion sur le travail. »*

Notre intervention psychosociale peut se décliner sous plusieurs formes selon les besoins et le contexte :

- accompagnement d'une ou plusieurs équipes ;
- groupe d'échanges ou d'analyses de pratiques professionnelles ;
- supervision ;
- co-développement ;
- soutien des équipes après un événement grave ou traumatique ;
- médiation et régulation lorsque la qualité des relations au travail est dégradée ;
- accompagnement pluridisciplinaire d'un collectif de travail, aide à l'élaboration d'un état des lieux et d'un plan d'action partagés.

Contact : dpsas@cig929394.fr

→ Accompagnement sur mesure en matière de QVCT

*« Vous proposer un conseil et une intervention
adaptés à votre contexte et vos équipes. »*

Nous intervenons, avec une méthodologie ajustée à vos besoins d'accompagnement au changement, de diagnostic, d'élaboration de plan d'action, en privilégiant l'association des équipes afin de promouvoir une démarche pérenne de qualité de vie et de service via une adaptation des conditions de travail.

Nous disposons d'une double compétence : expertise métiers en matière de prévention et de santé au travail (médecins, ergonomes, psychologues...) et expertise en management territorial assurée par des agents issus de la FPT.

Contact : Direction de la prévention, de la santé et de l'action sociale

dpsas@cig929394.fr

→ Contrats d'assurances et de prestations sociales

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

*« Vous permettre de proposer des contrats
avantageux de protection sociale complémentaire
(santé et prévoyance) à vos agents. »*

Nous pilotons deux conventions de participation, renouvelées régulièrement, qui bénéficient aux agents de la petite couronne, l'une pour le risque santé, l'autre pour le risque prévoyance.

L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

*« Vous prémunir financièrement
des risques statutaires (maladie, accident...). »*

Nous avons négocié un contrat-cadre d'assurance vous garantissant contre les risques financiers liés aux absences de vos agents.

PASS PETITE COURONNE

*« Un contrat d'action sociale clé en main
à disposition de vos agents. »*

Nous vous proposons un contrat-cadre relatif aux Prestations d'actions sociales et solidaires (PASS). Ce dispositif vous donne la possibilité d'accéder à l'action sociale. Le contrat-cadre a pour caractéristique de mutualiser les prestations afin de rendre plus attractifs les tarifs proposés et de permettre à tous les agents des collectivités d'accéder à un pack ou un ensemble de prestations d'action sociale répondant à des besoins financiers et conjoncturels.

Contact : tél. 01 56 96 82 34

pass-petitecouronne@cig929394.fr

En savoir + : www.cig929394.fr